

N°48

Objet :

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 -
MARCHE COMMUNAL
D'APPROVISIONNEMENT**

Rapporteur :

Mme Camille VAUR

Date de la Séance :

2 JUILLET 2025

Date de la Convocation :

26 JUIN 2025

Date d'affichage de la
convocation :

26 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Valentin GUILLAUME

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 07

Membres absents : 02

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2025

N°048

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - MARCHÉ COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-3 et R1411-8,
VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants,
VU le contrat n° 16-026 de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement de la Ville d'Achères, notamment l'article 31,
VU le rapport d'activité pour l'année 2024 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement, reçu le 12 mai 2025,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20 juin 2025,

Considérant que le Maire d'Achères a délégué la gestion du marché forain à un délégataire,
Considérant que le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services,

Considérant que le rapport d'activité 2024 a été transmis par le délégataire à la Mairie d'Achères,

Considérant que ce rapport doit être soumis pour examen à l'assemblée délibérante,

Considérant que l'examen de ce rapport permet à la Mairie d'Achères d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2024 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement.

Fait et délibéré à Achères, le 2 juillet 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

